

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1896)
Heft: 3

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 2 Avril 1896, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle la perte que notre Société vient de faire en la personne de M. Goll, maître à l'Ecole professionnelle. Grâce à la droiture de son caractère, à son excellent cœur, Jean-Jacques Goll laisse parmi ses collègues d'unanimes regrets. Nous gardons de lui le souvenir d'un collègue aimable et spirituel, d'un ami dévoué.

L'Assemblée se lève en signe de deuil.

2° Discussion du travail de M. Baatard, sur l'Ecole complémentaire.

M. *Baatard* remet la présidence à M. *Hunsinger*.

Il est donné lecture d'une lettre du Rapporteur général pour le Congrès, M. *Vignier*, qui regrette de ne pouvoir assister à la séance et désire formuler quelques observations au sujet du mémoire de M. Baatard.

M. *Vignier* se demande si l'Etat doit se faire maître d'apprentissage, et il émet la crainte qu'en entrant dans cette voie on ne verse dans un étatisme dangereux. Ne vaudrait-il pas mieux avoir recours à l'initiative privée soutenue par le concours financier de l'Etat?